



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 64730

Texte de la question

M Edmond Gerrer attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation des conseillers d'orientation psychologues. En effet, alors qu'est prévue la création d'emplois nouveaux dans les enseignements secondaire et supérieur, de l'ordre respectivement de 5 000 et 3 000, ce qui a pour effet d'augmenter sensiblement l'étendue de leur champ d'intervention, il n'est par contre envisagé, dans le cadre du projet budgétaire aucune création de postes de conseiller d'orientation psychologue. A l'heure où l'on s'accorde à reconnaître le droit au conseil en orientation et son extrême importance pour l'avenir des jeunes (le titre de psychologue aux conseillers d'orientation vient de leur être attribué) les spécialistes de ce secteur se voient paradoxalement démunis dans les moyens qu'on leur alloue et oubliés dans les projets ministériels. Il souhaiterait que soit rétablie la proportion habituellement admise d'un poste de conseiller d'orientation psychologue pour 100 enseignants du secondaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers d'orientation-psychologues ont eu en charge, en moyenne, 1 175 élèves du second degré au cours de l'année 1991-1992. La loi de finances 1992 a comporté une dotation permettant la création de vingt emplois de conseillers d'orientation-psychologues qui ont été attribués aux académies ayant le plus fort taux de charge, le maximum national s'élevant à 1 387 élèves. La loi de finances 1993 donne la priorité aux emplois d'enseignants destinés à faire face à l'augmentation des effectifs en collège et à favoriser la mise en œuvre de la rénovation pédagogique des lycées. Afin de permettre aux conseillers d'orientation-psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont dévolues et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degré à la rentrée 1992, la création d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'orientation-psychologues sera demandée lors des travaux préparatoires à la loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Gerrer Edmond](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64730

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5370